

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1052^e séance, tenue le mardi 16 octobre 2012,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Claude Breton, Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle d'Amour, M. Michel Sarra-Bournet; M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; un officier de la FAS, Mme Michelle McKerral; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, M. Mychel Pineault, M. Robin Mercier-Villeneuve; M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : M. Pierre Chenard, M. André Dufresne

Invités : pour la délibération CE-1052-5.1 : M. Jean Proulx, directeur, et M. Massimiliano Mulone, professeur adjoint, de l'École de criminologie de la FAS; pour les délibérations CE-1052-5.2 et 5.3 : M. Thomas K. Le Grand, directeur du Département de démographie de la FAS; pour la délibération CE-1052-5.10 : Mme Louise Potvin, professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine; pour la délibération CE-1052-6.1 : M. Robert Maltais, responsable de programmes à la Faculté de l'éducation permanente; pour la délibération CE-1052-6.2 : Mme Suzanne Major, responsable de programmes à la Faculté de l'éducation permanente

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, Mme Hélène Boisjoly, M. Gilles Lavigne; M. Guy Lefebvre; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince, des officiers de la FAS : M. Laurent J. Lewis, Mme Tania Saba; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; des observateurs : M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

Composition de la Commission des études. Le Conseil de l'Université a procédé à la nomination des personnes suivantes à la Commission des études : Mme Tania Saba, vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la FAS; M. Robin Mercier-Villeneuve, étudiant, coordonnateur aux affaires académiques de 1^{er} cycle de la FAÉCUM; M. Mychel Pineault, étudiant, coordonnateur aux affaires universitaires de la FAÉCUM.

CE-1052-1

ORDRE DU JOUR

CE-1052-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux :
 - 2.1 Procès-verbal de la 1048^e séance tenue le 5 juin 2012
 - 2.2 Procès-verbal de la 1049^e séance tenue par consultation écrite le 28 juin 2012
 - 2.3 Procès-verbal de la 1050^e séance tenue par consultation écrite le 23 août 2012
 - 2.4 Procès-verbal de la 1051^e séance tenue par consultation écrite le 20 septembre 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions

5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences — École de criminologie
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Criminologie) : création d'une option « Criminologique et information »
 - 5.2 Faculté des arts et des sciences — Département de démographie
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Démographie) : création d'une modalité avec « stage »
 - 5.3 Faculté des arts et des sciences — Département de démographie
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en démographie
 - 5.4 Faculté des sciences de l'éducation
Département de didactique et Département de psychopédagogie et d'andragogie
 - Modifications à la structure, au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de M. Ed., option orthopédagogie
 - 5.5 Faculté des sciences de l'éducation
Département de didactique et Département de psychopédagogie et d'andragogie
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en éducation, option orthopédagogie
 - 5.6 Faculté des sciences de l'éducation — Département de didactique
 - Modifications à la structure et au règlement pédagogique du Microprogramme en didactique, option orthodidactique du français
 - 5.7 Faculté des sciences de l'éducation — Département de didactique
 - Modifications à la structure et au règlement pédagogique du Microprogramme en didactique, option orthodidactique des mathématiques
 - 5.8 Faculté des sciences de l'éducation
Département de didactique et Département de psychopédagogie et d'andragogie
 - Création d'un Microprogramme en orthopédagogie — Élèves handicapés
 - 5.9 Faculté des sciences de l'éducation — Département de psychopédagogie et d'andragogie
 - Création d'un Microprogramme en orthopédagogie — Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement
 - 5.10 Faculté de médecine — Département de médecine sociale et préventive, et École de santé publique
 - Création d'un programme de M.Sc. (Épidémiologie)
 - 5.11 Faculté des études supérieures et postdoctorales—Sous-commission des études supérieures
 - Faits saillants pour l'année 2011-2012
 - Modifications mineures à des programmes approuvées par délégation—Bilan 2011-2012
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en journalisme
 - 6.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat *Petite enfance et famille : intervention précoce*
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-1052-2 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX CE-1052-2

CE-1052-2.1 Procès-verbal de la 1048^e séance CE-1052-2.1

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1048^e séance tenue le 5 juin 2012, tel que présenté.

CE-1052-2.2 Procès-verbal de la 1049^e séance CE-1052-2.2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1049^e séance tenue par consultation écrite le 28 juin 2012, tel que présenté.

CE-1052-2.3 Procès-verbal de la 1050^e séance CE-1052-2.3

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1050^e séance tenue par consultation écrite le 23 août 2012, tel que présenté.

CE-1052-2.4 Procès-verbal de la 1051^e séance CE-1052-2.4

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1051^e séance tenue par consultation écrite le 20 septembre 2012, tel que présenté.

CE-1052-3 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CE-1052-3

CE-1052-3.1 Liste des affaires découlant CE-1052-3.1

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant des procès-verbaux des 1048^e à 1051^e séances. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1052-3.2 Plans de rattrapage CE-1052-3.2
CE-1048-5, CE-1049-2, CE-1049-3, CE-1050-2, CE-1050-3, CE-1051-2

Des précisions sont présentées sur l'application des plans de rattrapage qui ont été adoptés par la Commission des études. Un document est déposé en séance, sur la liste des cours du trimestre d'hiver 2012 qui ont finalement dû être annulés. M. Jean-Pierre Blondin mentionne que 8 cours de premier cycle, ainsi qu'un cours des cycles supérieurs, ont été annulés. Les huit cours annulés représentent une proportion de 1 % de tous les cours qui ont fait l'objet d'un rattrapage (soit environ 1 500 cours), et relèvent principalement de la Faculté des arts et des sciences. La décision d'annuler ces cours a été prise à la suite d'un examen attentif des plans et du calendrier de rattrapage en collaboration avec les enseignants et directeurs des unités concernées, au terme duquel les directions de l'Université et de la Faculté des arts et sciences ont conclu qu'il était impossible d'atteindre, d'ici le 28 septembre, les objectifs pédagogiques fixés dans les huit cours visés. Les cours annulés seront donnés selon le calendrier habituel des trimestres subséquents. Mme Michelle McKerral précise que certains des cours annulés seront offerts deux fois au cours de la même année.

M. Raymond Lalande souligne la teneur du travail réalisé par les instances et par les professeurs, chargés de cours et personnels de la Faculté des arts et des sciences en regard du dossier mentionné. À sa suggestion, sur proposition dûment faite et appuyée, la Commission des études convient, à l'unanimité, d'une motion de remerciements à leur égard.

En réponse à une question présentée par M. Robin Mercier-Villeneuve, il est précisé que les étudiants concernés par les mesures de rattrapage des cours qui ont été annulés pourront

s'inscrire à nouveau à ces cours, sans frais. M. Mercier-Villeneuve s'informant de la possibilité que cette modalité soit également appliquée pour les étudiants qui auraient suivi l'un ou l'autre de ces cours au moment du rattrapage, mais qui auraient abandonné le cours avant que la décision de son annulation n'ait été annoncée, M. Lalande mentionne que cette question a été signalée au cours des discussions; il prend note de l'intervention présentée et indique que des vérifications afférentes seront effectuées.

Une question présentée par M. Najib Lairini portant sur ce sujet, M. Raymond Lalande précise qu'un bilan sur les impacts du boycottage des cours au trimestre d'hiver 2012 sera présenté à la Commission des études. Il prévoit que le bilan complet pourra être présenté au début du trimestre d'hiver 2013; d'ici là, un bilan préliminaire partiel pourra éventuellement être présenté.

CE-1052-3.3 Cheminement international CE-1052-3.3
CE-1048-7.1; A-33/1048^e/924, 924.1

M. Robin Mercier-Villeneuve s'informe si l'Université prévoit des modalités de promotion du cheminement international auprès des Facultés et Départements, ainsi que des mesures de soutien.

M. Jean-Pierre Blondin mentionne que des éléments d'information ont été présentés lors de la réunion des doyens et des vice-doyens aux études qui ont eu lieu en septembre, ainsi qu'auprès des unités qui se sont montrées intéressées par le cheminement. Ces premières démarches devraient donner lieu à la définition d'un certain nombre de propositions, et à la poursuite de la promotion du cheminement auprès des unités.

CE-1052-3.4 École Polytechnique CE-1052-3.4
- Orientation thématique en Développement durable
CE-1048-7.2; A-33/1048^e/929, 929.1

Se reportant à la délibération CE-1048-7.2 du procès-verbal de la 1048^e séance tenue le 5 juin dernier, M. Raymond Lalande indique qu'un suivi sera présenté à la prochaine séance de la Commission, sur les précisions demandées dans le cadre de l'adoption de l'orientation thématique en développement durable, à l'École Polytechnique.

CE-1052-3.5 Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement CE-1052-3.5
CE-1048-8

Mme Danielle D'Amour s'informant du calendrier des travaux du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, M. Jean-Pierre Blondin précise que le Comité débutera ses travaux prochainement, mais une fois que tous les postes à ce comité auront été comblés; un appel de candidatures sera transmis prochainement aux membres de la Commission des études.

M. Raymond Lalande mentionne que lors d'une réunion récente de l'Assemblée universitaire, des inquiétudes ont été présentées sur la portée du mandat de ce Comité. En regard de cette question, des précisions ont été apportées, sur le fait que le mandat du Comité porte essentiellement sur les applications académiques de l'évaluation de l'enseignement, et n'aborde pas les aspects réservés au statut professoral —lesquels concernent le mandat du Comité du statut du corps professoral relevant de l'Assemblée. Ayant été demandé, à cette occasion, qu'un suivi sur les travaux du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement soit effectué à l'Assemblée, M. Lalande a précisé que ce Comité relève de la Commission des études, et que celle-ci ne se rapporte pas à l'Assemblée; par ailleurs, il a indiqué qu'il ne s'opposait pas à la possibilité qu'un rapport sur les activités du Comité soit déposé à l'Assemblée une fois par année, pour information. M. Blondin rappelle que le rapport définitif du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement—GEE a été déposé à l'Assemblée universitaire en septembre 2012. À cette occasion, la question de la création du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement —lequel allait prendre le relais du GEE, selon un mandat qui serait articulé principalement en fonction des aspects pédagogiques et

académiques de l'évaluation de l'enseignement ainsi que des questions liées à l'amélioration de la qualité des apprentissages. Considérant la responsabilité de la Commission des études en regard des questions académiques et pédagogiques, il a paru adéquat que le Comité relève de celle-ci. Il était donc entendu dès le départ que le mandat du Comité allait respecter les limites ainsi déterminées.

CE-1052-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1052-4

CE-1052-4.1 Résultats des admissions et des inscriptions CE-1052-4.1

M. Pierre Chenard présente des éléments d'information relatifs aux processus d'admission et d'inscription. Les résultats relatifs aux inscriptions aux programmes de premier cycle au trimestre d'automne 2012 présentent une augmentation d'une proportion de 4,5 % comparativement aux résultats observés à la même période l'année dernière. Les résultats observés laissent présager une croissance d'une proportion approximative de 2,5 %; ces résultats restent à confirmer, notamment en regard des modulations pouvant découler des processus de modification ou d'annulation de cours, pour lesquels on disposera des données plus tard au cours du trimestre, considérant que celui-ci a débuté le 1^{er} octobre. Les résultats relatifs aux programmes de deuxième cycle présentent une légère augmentation, et les résultats relatifs aux programmes de troisième cycle présentent une légère diminution. Dans l'ensemble, les données disponibles à ce jour indiquent une stabilité relative des inscriptions.

En réponse aux questions présentées, il est précisé que les données portant sur le nombre de reports d'admission ou d'inscription ne sont pas traitées par le Registrariat, mais par le Service de l'admission et du recrutement, et que le suivi effectué sur des données relatives aux abandons à la suite du boycottage des cours au trimestre d'hiver a montré que cette situation avait eu peu d'incidences sur ces données. En lien avec ces questions, M. Christian Blanchette mentionne qu'à la Faculté de l'éducation permanente, on a observé une augmentation marquée du nombre de nouvelles admissions (d'une proportion de plus de 2 %), et une diminution du nombre de réinscriptions; ces données seront examinées afin vérifier si ces deux situations se trouvent interreliées.

CE-1052-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1052-5

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.10, et présente les documents relatifs au point 5.11.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.3. La Commission reçoit M. Jean Proulx, directeur, et M. Massimiliano Mulone, professeur adjoint, de l'École de criminologie de la FAS, pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, et reçoit M. Thomas K. Le Grand, directeur du Département de démographie de la FAS, pour la présentation des projets inscrits aux points 5.2 et 5.3. Les invités quittent au terme de leur présentation respective.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Louise Poirier, présente les projets inscrits aux points 5.4 à 5.9.

Le vice-doyen aux études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, présente le projet inscrit au point 5.10. La Commission reçoit Mme Louise Potvin, professeure titulaire et directrice (administratrice) du Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, pour la présentation de ce projet. Les invités quittent au terme de leur présentation respective.

CE-1052-5.1 Faculté des arts et des sciences — École de criminologie CE-1052-5.1
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours
 du programme de M.Sc. (Criminologie) : création d'une option « Criminalistique
 et information »

A-33/1052⁹/937

La modification au programme de M.Sc. (Criminologie) comporte principalement la création d'une option « Criminalistique et information ». Le programme de M.Sc. suivi selon cette nouvelle option sera offert en collaboration structurée par l'École des sciences criminelles de l'Université de

Lausanne—ESCL-L et l'École de criminologie. L'option propose une formation dans les deux champs d'expertise de la criminalistique et de l'information, distincts mais complémentaires, par l'acquisition des compétences croisées nécessaires à la pratique du renseignement, de l'analyse et de la prévention de risques criminels variés, tant dans des institutions privées que publiques. Par ces composantes et par l'application d'activités académiques interdisciplinaires, le programme présente une approche intégrée et novatrice unique au Canada. L'option proposée comporte 45 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé. Un minimum de 6 crédits doit être complété, en 1 trimestre, à l'ESCL-L. La présentation reporte au document A-33/1052^e/937.

En réponse à une intervention présentée par Mme Dominique Baril-Tremblay, sur une préoccupation signalée en vue de prévoir une modalité alternative pour les étudiants qui ne pourraient pas bénéficier de bourses de mobilité, il est précisé que dans ces cas, une modalité déjà existante et inscrite dans la structure du programme sera appliquée, soit le transfert à l'option « Sécurité intérieure », laquelle comporte l'ensemble des cours (sauf un) de l'option « Criminalistique et information ».

M. Frédéric Bouchard s'informant de l'arrimage de ce programme avec des programmes de doctorat, considérant que certaines options n'offrant que la modalité avec travail dirigé, il est mentionné que cette situation n'occasionne pas de difficultés pour le passage à des programmes de Doctorat, le programme de M.Sc. comportant une forte composante théorique; de plus, la discipline de la criminologie compose souvent avec des parcours de formation atypiques, et plusieurs offres de formation de l'École proposent des modalités de passage direct au Doctorat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Criminologie) : création d'une option « Criminalistique et information », à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1052^e/937.

CE-1052-5.2 Faculté des arts et des sciences — Département de démographie CE-1052-5.2
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours
du programme de M.Sc. (Démographie) : création d'une modalité avec « stage »

A-33/1052^e/938

La modification au programme de M.Sc. (Démographie) porte principalement sur l'établissement d'une modalité « stage » (avec travail dirigé). Des modifications sont également apportées à la structure du programme et au répertoire de cours, en lien avec l'actualisation des contenus de formation (notamment par le renforcement des contenus en méthodes descriptives démographiques), et avec l'amélioration de la cohérence de la structure du programme (création d'un nouveau bloc de cours à option — bloc E). La distinction entre les deux modalités se pose en regard des modes d'apprentissage des compétences, la nouvelle modalité avec stage proposant le développement des capacités en démographie appliquée, dans un milieu professionnel ou de recherche politique en travaillant avec les experts hors campus (alors que la modalité avec mémoire développe les aptitudes dans le cadre du travail avec un professeur du Département). La modalité avec stage comporte 24 crédits de cours, 9 crédits de stage et 12 crédits de travail dirigé; les étudiants n'ayant pas suivi un programme de premier cycle en démographie devront compléter au moins 12 crédits de cours préparatoires. Des ajustements sont apportés à la modalité avec mémoire, laquelle comportera 21 crédits de cours et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La présentation reporte au document A-33/1052^e/938.

Mme Danielle D'Amour présente une intervention sur le fait que la modalité proposée de « stage » comporte également un travail dirigé, alors qu'habituellement le travail dirigé peut constituer une modalité distincte, et sur le fait que le stage comporte un nombre de crédits inférieur à celui du travail

dirigé. En regard de cette question, il est précisé que dans le cadre de la modalité « stage », le travail dirigé correspond davantage aux caractéristiques d'un rapport d'analyse de stage, et présente donc une plus grande complexité. Considérant cette approche et les exigences demandées aux étudiants en matière d'analyse, et considérant que, dans certains cas, les stages ne seraient pas crédités, la formule proposée apparaît adéquate pour la formation recherchée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (Démographie) : création d'une modalité avec « stage », au Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1052^e/938.

CE-1052-5.3	Faculté des arts et des sciences — Département de démographie - Création d'un programme de D.E.S.S. en démographie	CE-1052-5.3
<hr/>		
A-33/1052 ^e /939		

La création d'un programme de D.E.S.S. en démographie se pose en lien avec le développement d'offres de formation plus polyvalentes en démographie et en démographie appliquée, notamment afin de mieux répondre aux besoins des milieux professionnels et aux besoins de formation. Le programme de D.E.S.S. propose une formation de base en démographie qui soit adaptée au milieu du travail dans ce domaine, par l'acquisition d'aptitudes en résolution de problèmes d'utilité publique, parapublique et privée, propres à la démographie appliquée. Le programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires et 27 crédits de cours à option (dont un minimum de 24 cours de deuxième cycle, dans le cas où l'étudiant effectue un travail dirigé de 6 crédits); deux cours de 3 crédits peuvent être de niveau 3000 en démographie ou dans une autre discipline pertinente. L'étudiant n'ayant pas de formation en démographie au premier cycle doit suivre jusqu'à 15 crédits de cours préparatoires à partir du programme de Maîtrise en démographie. La présentation reporte au document A-33/1052^e/939.

Une question portant sur le nombre de crédits exigé pour être admis au programme de D.E.S.S. comparativement au nombre de crédits exigé pour être admis au programme de M.Sc., il est précisé que le formulaire comporte une imprécision; le nombre de crédits exigé pour le programme de D.E.S.S. est un maximum de 15 crédits, alors que celui exigé pour le programme de M.Sc. est un minimum de 12 crédits.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. en démographie, au Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1052^e/939.

CE-1052-5.4	Faculté des sciences de l'éducation Département de didactique et Département de psychopédagogie et d'andragogie - Modifications à la structure, au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de M. Ed., option orthopédagogie	CE-1052-5.4
<hr/>		
A-33/1052 ^e /940		

La présentation porte sur le projet inscrit en rubrique ainsi que sur le projet inscrit au point 5.5 suivant. La modification proposée à l'option orthopédagogie du programme de M.Ed. ainsi qu'au

programme correspondant de D.E.S.S. se pose en lien avec l'implantation de nouvelles mesures éducatives préconisées par le système scolaire québécois et avec la mise en œuvre des pratiques innovantes d'intervention. L'option propose ainsi une formation de perfectionnement professionnel spécialisé en orthopédagogie, fondé sur les connaissances scientifiques relatives aux élèves à besoins particuliers en contexte scolaire, et sur le lien nécessaire entre la théorie et la pratique. Dans une perspective d'adaptation scolaire et de soutien à la réussite scolaire, les enseignants et les intervenants scolaires doivent développer leurs compétences en vue d'adopter une approche individualisée d'aide aux élèves à besoins particuliers. L'option orthopédagogie permettra de proposer une formation souple répondant aux besoins spécifiques des intervenants scolaires, et qui soit adaptée aux clientèles émergentes, notamment par l'actualisation de la banque de cours du programme et par la création de nouveaux cours, et par la possibilité, pour l'étudiant, de choisir de suivre sa formation dans le cadre d'un microprogramme, d'un programme de D.E.S.S. ou d'un programme de M.Ed. La structure du programme de M.Ed. suivi selon l'option orthopédagogie comporte 45 crédits, répartis selon 24 crédits de cours obligatoires, un minimum de 18 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix. Le bloc de cours à option est subdivisé en 7 nouvelles sous-options, permettant aux étudiants de se spécialiser sur un domaine de difficulté spécifique. La structure du programme de D.E.S.S. 30 crédits de cours de deuxième cycle, dont 18 crédits de cours obligatoires et un minimum de 12 crédits de cours à option. La présentation reporte aux documents A-33/1052^e/940 et A-33/1052^e/941.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure, au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de M. Ed., option orthopédagogie, au Département de didactique et au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1052e/940.

CE-1052-5.5	Faculté des sciences de l'éducation Département de didactique et Département de psychopédagogie et d'andragogie - Modification à la structure, au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. en éducation, option orthopédagogie	CE-1052-5.5
-------------	---	-------------

A-33/1052^e/941

La présentation du projet mentionné en rubrique a été traitée au point 5.4 précédent. En regard du projet initial, la Commission prend note que le projet porte sur la modification du programme de D.E.S.S. et non sur sa création, ce programme étant déjà existant mais ayant été mis inactif il y a quelques années. Pour comparaison, les membres ont reçu en séance un document sur la structure de la version antérieure du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure, au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. en éducation, option orthopédagogie, au Département de didactique et au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1052^e/941.

CE-1052-5.6 Faculté des sciences de l'éducation — Département de didactique CE-1052-5.6
- Modifications à la structure et au règlement pédagogique du
Microprogramme en didactique, option orthodidactique du français

A-33/1052^e/942

La présentation porte sur les projets inscrits aux points 5.6 et 5.7. Ceux-ci proposent des modifications à l'option Orthodidactique du français et à l'option Orthodidactique des mathématiques du Microprogramme en didactique. La révision de ces options a découlé des modifications liées aux politiques ministérielles en matière d'éducation des élèves en difficulté et à l'établissement, en 2008, du plan d'action du MELs en regard du soutien à la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). Par ailleurs, les besoins de formation en orthodidactique ont augmenté de pair avec l'accroissement du nombre d'élèves à besoins spécifiques dans les classes régulières et dans les classes spéciales. Ces besoins se rapportent plus spécifiquement à la prise en compte des particularités de l'élève en difficulté dans l'enseignement des matières, notamment du français et des mathématiques. La structure modifiée du Microprogramme comporte 15 crédits de cours, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix. Les cours suivis dans le cadre du Microprogramme pourront être reconnus dans le cadre du programme de D.E.S.S. en orthopédagogie et du programme de M.Ed. en orthopédagogie. La présentation reporte aux documents A-33/1052^e/942 et A-33/1052^e/943.

En réponse à une question, il est précisé que le cours EDU 6013—Projet d'intégration en orthopédagogie (3 cr.) se retrouve également dans les programmes de D.E.S.S. et de M.Ed.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au règlement pédagogique du Microprogramme en didactique, option orthodidactique du français, au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1052^e/942.

CE-1052-5.7 Faculté des sciences de l'éducation — Département de didactique CE-1052-5.7
- Modifications à la structure et au règlement pédagogique du Microprogramme
en didactique, option orthodidactique des mathématiques

A-33/1052^e/943

La présentation du projet mentionné en rubrique a été traitée au point 5.7 précédent.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au règlement pédagogique du Microprogramme en didactique, option orthodidactique des mathématiques, au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1052^e/943.

CE-1052-5.8 Faculté des sciences de l'éducation CE-1052-5.8
Département de didactique et Département de psychopédagogie et d'andragogie
- Création d'un Microprogramme en orthopédagogie — Élèves handicapés

A-33/1052^e/944

Le Microprogramme en orthopédagogie—Élèves handicapés propose des contenus de formation relevant de l'orthodidactique et de l'orthopédagogie, et vise la préparation des enseignants afin d'accueillir les élèves issus des populations exceptionnelles ayant des incapacités intellectuelles et des troubles envahissants du développement, ce qui constitue des problématiques psychopédagogiques pouvant nuire au parcours scolaire de l'élève. La formation comporte des contenus propres à préparer les enseignants à l'intégration d'élèves handicapés à la classe régulière, définis en fonction des exigences de cette intégration, soit : a) le renouvellement des conceptions liées à l'enseignement et à l'apprentissage en contexte d'adaptations orthopédagogiques afin de faciliter la réalisation d'activités et d'assurer l'inclusion pédagogique; b) l'acquisition d'une meilleure connaissance des différents profils d'élèves; c) la transmission de nouveaux contenus permettant l'adaptation des pratiques de classe visant la réussite de tous. Le microprogramme tient également compte des exigences des politiques ministérielles en matière d'éducation des élèves en difficulté et du plan d'action du MELS pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA). La structure du Microprogramme comporte 15 crédits de cours, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix. Les cours suivis dans le cadre du Microprogramme pourront être reconnus dans le cadre du programme de D.E.S.S. en orthopédagogie et dans le cadre du programme de M.Ed. en orthopédagogie. La présentation reporte au document A-33/1052^e/944.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en orthopédagogie – Élèves handicapés, au Département de didactique et au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1052^e/944.

CE-1052-5.9 Faculté des sciences de l'éducation CE-1052-5.9
Département de psychopédagogie et d'andragogie
- Création d'un Microprogramme en orthopédagogie — Élèves en difficulté
d'adaptation et de comportement

A-33/1052^e/945

Le Microprogramme en orthopédagogie — Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement veut répondre à des besoins de formation exprimés par le personnel des écoles, ainsi qu'aux besoins de formation des étudiants qui terminent leur formation initiale, en regard du développement, de la spécialisation ou de l'approfondissement des habiletés en intervention auprès des jeunes en difficulté d'adaptation et de comportement. Les objectifs de formation portent sur : a) l'amélioration des connaissances sur les différentes problématiques d'adaptation et de comportement, la philosophie d'intervention, les modèles de service et le cadre légal; b) la compréhension des nombreux enjeux de l'intervention auprès de cette clientèle (multiethnicité, pauvreté, collaboration école-famille); c) les problématiques d'intervention et d'enseignement auprès des élèves présentant des difficultés d'adaptation et de comportement dans différents contextes (enseignements primaire, secondaire, régulier; adaptation scolaire); d) le développement d'approches afin de favoriser les interventions préventives auprès des élèves à risque et en difficulté afin de soutenir leur réussite et leur persévérance scolaire. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits de cours, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix. Les cours suivis dans le cadre du Microprogramme pourront être reconnus dans le cadre du programme de D.E.S.S. en orthopédagogie et dans le cadre du programme de M.Ed. en orthopédagogie. La présentation reporte au document A-33/1052^e/945.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en orthopédagogie – Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement, au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1052^e/945.

CE-1052-5.10 Faculté de médecine — Département de médecine sociale et préventive, et CE-1052-5.10
École de santé publique
- Création d'un programme de M.Sc. (Épidémiologie)

A-33/1052^e/948

Le programme de maîtrise en épidémiologie vise la formation d'experts — professionnels ou chercheurs— habilités dans : a) l'application des concepts et méthodes épidémiologiques à la recherche en santé dans une perspective de santé publique visant l'amélioration de la santé des populations; b) l'analyse critique d'études épidémiologiques sur un sujet spécifique en faisant ressortir les forces et les faiblesses des devis et en procédant à l'interprétation judicieuse des résultats de recherche; c) la participation à la conception et à la conduite de projets de recherche épidémiologique, et dans l'analyse des résultats de la recherche; d) la participation à la production de connaissances et de savoirs éprouvés (*evidence-based*), utiles, notamment, à l'intervention en santé publique; e) la communication efficace, à l'oral et à l'écrit, et la collaboration au travail en équipes multidisciplinaires. Les débouchés professionnels apparaissent variés : travail comme assistant de recherche auprès d'équipes de recherche en milieu universitaire, dans les organisations de santé publique, dans des agences gouvernementales ou en milieu industriel; poursuite des études au niveau du troisième cycle dans des programmes de Ph.D. en épidémiologie; bonification de l'expertise de professionnels de la santé (médecin, infirmière, physiothérapeutes, etc.) qui envisagent de mener des activités de recherche parallèlement à leurs activités cliniques. Le programme comporte 45 crédits répartis selon 17 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 22 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire. Le cas échéant, l'étudiant devra réussir, dès le premier trimestre, les cours suivants à titre de cours complémentaire: MSO 6011—Introduction à l'épidémiologie (3 cr.) et MSO 6061—Introduction à la biostatistique (3 cr.).

La création du programme proposé se pose dans un contexte où les programmes de deuxième cycle en épidémiologie existants ne permettent pas de répondre au besoin, sans cesse croissant, de chercheurs et de professionnels capables d'appliquer les concepts et méthodes épidémiologiques à la recherche en santé, notamment dans une perspective de santé publique. La présentation reportée au document A-33/1052^e/948, lequel explicite l'historique, le contexte et la justification du projet, et précise ses liens avec les besoins importants en épidémiologie, dans une perspective de santé publique, ainsi que les liens du programme avec les orientations stratégiques et avec les priorités de développement de l'institution.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les développements éventuels d'offres de formation aux cycles supérieurs en épidémiologie, sur l'évolution des clientèles et des scénarios de développements (pages 5 à 7 du document de présentation), sur les ressources et expertises existantes à l'Université ainsi que dans d'autres institutions universitaires et de recherche avec lesquelles des collaborations ont été développées, et sur les domaines d'expertise concernés par l'épidémiologie. On prend note de l'intérêt présenté par la Faculté de médecine vétérinaire et par la Faculté de pharmacie en regard de collaborations éventuelles pour le développement de contenus de formation et de cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de M.Sc. (Épidémiologie), au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, et à l'École de santé publique, conformément au document A-33/1052^o/948.

CE-1052-5.11 Faculté des études supérieures et postdoctorales CE-1052-5.11
- Sous-commission des études supérieures — Faits saillants pour l'année 2011-2012
- Modifications mineures à des programmes approuvées par délégation—Bilan 2011 2012

A-33/1052^o/946, A-33/1052^o/947

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants de la Sous-commission des études supérieures pour l'année 2011-2012, conformément au document A-33/1052^o/946, et reçoit le Bilan pour l'année 2011-2012 des modifications mineures à des programmes approuvées par délégation, conformément au document A-33/1052^o/947.

CE-1052-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1052-6

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits au point 6.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2. La Commission reçoit M. Robert Maltais, pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, et Mme Suzanne Major, pour la présentation du projet inscrit au point 6.2, responsables de programmes à la Faculté de l'éducation permanente. Les invités quittent au terme de leur présentation respective.

CE-1052-6.1 Faculté de l'éducation permanente CE-1052-6.1
- Modification au programme de Certificat en journalisme

A-33/1052^o/949, 949.1

La modification au programme de Certificat en journalisme propose une actualisation importante du programme, définie principalement en fonction de l'évolution de la pratique journalistique — laquelle présente une importante mutation technologique, médiatique et professionnelle—, et se posant en cohérence avec l'implantation du nouveau programme de D.E.S.S. en journalisme. En regard des objectifs de formation, l'actualisation proposée vise, notamment : le développement d'une réflexion à caractère éthique et d'une grille d'analyse rigoureuse permettant de prendre une distance critique; la maîtrise des connaissances théoriques et des habiletés inhérentes aux diverses formes de journalisme, propres aux spécificités des médias écrits, audiovisuels et numériques; la maîtrise de l'écriture journalistique sous toutes ses formes. La structure du programme modifiée —totalisant 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix— présente une révision importante ainsi qu'un enrichissement, par l'ajout de cinq nouveaux cours et par la modification des contenus des cours existants. Les activités de formation comportent également des ateliers, un stage en entreprise et un travail dirigé. La présentation reporte au document A-33/1052^o/949.

Les interventions présentées soulignent l'importance accordée, par le programme, à la formation préalable exigée pour les étudiants et au niveau de maîtrise demandé en regard des habiletés en communication écrite et orale. Sur ce dernier aspect, on signale que dans certains cas, on suggérera à l'étudiant de suivre des cours d'appoint, et on assurera un encadrement plus ciblé. On signale que l'acquisition d'une formation plus avancée est également envisagée dans le parcours de formation, notamment en regard de la possibilité de poursuivre celle-ci dans le programme correspondant de D.E.S.S. (les étudiants du programme de Certificat étant, généralement, déjà détenteurs d'un diplôme de

Baccalauréat). On prend note de la possibilité d'ajouter des cours sur d'autres disciplines dans le bloc F portant sur les disciplines complémentaires. En lien avec des interventions d'ordre général sur la situation actuelle du journalisme, M. Christian Blanchette mentionne que la refonte du programme a donné lieu à une analyse approfondie qui a porté sur l'ensemble des acteurs de la communication (presse écrite, radio, télévision, information continue, revues spécialisées, etc.), et qui a tenu compte des différents constats et problématiques actuels.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en journalisme, conformément au document A-33/1052^e/949.

CE-1052-6.2 Faculté de l'éducation permanente CE-1052-6.2
- Modification au programme de Certificat *Petite enfance et famille : intervention précoce*

A-33/1052^e/950, 950.1

La modification au programme de Certificat *Petite enfance et famille : intervention précoce* veut conférer à ce programme une structure renouvelée qui porte principalement sur l'acquisition des connaissances fondamentales et le développement des compétences professionnelles permettant d'œuvrer efficacement dans le milieu professionnel d'appartenance, tant sur les plans de l'éducation, de la prévention et de l'intervention précoce auprès des tout-petits. Dans cette perspective, le titre du programme sera modifié pour celui de Certificat *Petite enfance et famille : éducation et intervention précoce*, de manière à refléter la réalité du programme modifié. La modification du programme se pose également en regard de l'évolution du cadre réglementaire et institutionnel relatif à ce domaine, ainsi que de l'évolution de la recherche et de la prise en compte de cet aspect dans la formation. Les objectifs de formation ont ainsi été redéfinis en regard de la compréhension des notions fondamentales reliées au développement global de l'enfant et de leur utilisation dans un cadre de pratique; de l'appropriation du rôle d'intervenant selon une perspective systémique; de la définition et de l'identification des problématiques spécifiques ainsi que des interventions afférentes, dans des contextes variés; de l'acquisition et de l'application des habiletés requises en regard d'une collaboration efficace avec la famille, les intervenants et les services des réseaux de la petite enfance et de l'intervention précoce; de l'intégration des connaissances théoriques dans la pratique professionnelle. La formation proposée tient également compte des exigences professionnelles du travail multidisciplinaire, et prévoit le développement de la compétence transversale du transfert de connaissances dans la pratique professionnelle. La structure du programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Mme Michelle McKerral mentionne que lors de l'étude du projet par la Sous-commission du premier cycle, une remarque avait porté sur la possibilité de recoupements entre le cours PEF 1050—*Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans* avec des cours de l'École de psychoéducation. Les vérifications effectuées ont montré des recoupements en regard de certains des objectifs et contenus spécifiques de ce cours. En réponse à cette intervention, il est précisé que la description du cours a été revue en fonction de l'avis présenté à la Sous-commission. Considérant l'avis présenté, M. Frédéric Bouchard s'informe s'il y aurait lieu de préciser, dans la description du cours, que les contenus sont abordés selon une perspective d'intervention en milieux de garde. Il est précisé que le cours PEF 1050, de même que le cours PEF 2510, comportent des contenus appliqués dans divers milieux de pratique, et non seulement en contexte de milieu de garde. On prend note de vérifier la possibilité de reformuler en conséquence la description des cours mentionnés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat *Petite enfance et famille : intervention précoce* —comportant la modification du titre du programme pour Certificat *Petite enfance et famille : éducation et intervention précoce*—, conformément au document A-33/1052^e/950.

CE-1052-7 AFFAIRES DIVERSES CE-1052-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1052-8 PROCHAINE SÉANCE CE-1052-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 13 novembre 2012, à 14 heures.

CE-1052-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1052-9

La séance est levée à 16 heures 15.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 13 novembre 2012 – délibération CE-1053-2

Le président

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot